

États financiers trimestriels de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Trimestre terminé le 30 septembre 1999

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État des résultats

30 septembre 1999

(non vérifié)

	Trimestre terminé le 30 septembre 1999	Semestre terminé le 30 septembre 1999
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Pertes de placement	(13,048,817) \$	(4,453,775) \$
Frais de placement	(81,754)	(122,104)
	(13,130,571)	(4,575,879)
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Salaires et autres charges d'exploitation	282,276	519,529
Honoraires et frais de consultation	119,296	587,136
Frais relatifs aux administrateurs	78,284	210,708
	479,856	1,317,373
PERTE NETTE DÉCOULANT DE L'EXPLOITATION	(13,610,427) \$	(5,893,252) \$

État de l'évolution de l'actif net

30 septembre 1999

(non vérifié)

	Trimestre terminé le 30 septembre 1999	Semestre terminé le 30 septembre 1999
ACTIF NET AU DÉBUT	532,576,637 \$	12,144,462 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 3)	300,974,000	813,689,000
Perte nette découlant de l'exploitation	(13,610,427)	(5,893,252)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	287,363,573	807,795,748
ACTIF NET À LA FIN	819,940,210 \$	819,940,210 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État du portefeuille de placements

30 septembre 1999

(non vérifié)

	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>% du portefeuille (au coût)</u>
ACTIONS CANADIENNES (géré par Capital Quantitatif TD)			
Emerald Canadian Equity Funds - 32 156 149 parts (investissement visant à reproduire essentiellement le rendement de l'indice composé de la Bourse de Toronto)	663,536,729	\$ 658,775,421	
Total des actions canadiennes	663,536,729	658,775,421	81 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES (géré par Barclays Global Investors)			
Barclays Global Investors Canada Limited US Equity Index Fund (Canada) - 7 444 802 parts	77,372,079	80,693,999	
EAFE Equity Index Fund B - 1 476 649 parts (investissement visant à reproduire essentiellement le rendement de l'indice mondial Morgan Stanley Capital International ex-Canada)	77,442,707	75,315,598	
Total des actions étrangères	154,814,786	156,009,597	19 %
TOTAL DES ACTIONS	818,351,515	\$ 814,785,018	\$ 100 %

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 septembre 1999

(non vérifié)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Les actions de l'Office d'investissement sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

Il incombe à l'Office d'investissement de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du Régime de pensions du Canada au mieux des intérêts des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (RPC) et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'Office d'investissement a commencé ses activités le 1^{er} octobre 1998 et la fin de son exercice a été fixée au 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement en tant qu'entité distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie des actifs (comme il est décrit à la note 2) et aucun passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et des règlements s'y rattachant.

Évaluation des placements

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et compétentes, dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance, agissant de leur plein gré.

La valeur des placements représente la valeur des parts dans des caisses en gestion commune de fonds communs de placement, cette valeur reflétant le prix du marché des titres sous-jacents.

2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement a préparé un énoncé provisoire des politiques, des normes et des procédures en matière de placement (l'« Énoncé ») qui décrit comment les actifs doivent être investis. Pour déterminer la composition des actifs, l'Office d'investissement doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement. Au 30 septembre 1999, ces actifs totalisaient environ 30,6 milliards de dollars (au coût) et étaient composés de d'obligations d'État. Par conséquent, et conformément à l'Énoncé, la totalité des placements de l'Office d'investissement sont en actions, avec environ 80 % des placements en actions canadiennes et le reste en actions étrangères.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

30 septembre 1999

(non vérifié)

2. PLACEMENTS (suite)

Les règlements de la *Loi* stipulent que les actions canadiennes de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada doivent reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. L'indice composé de la Bourse de Toronto a été choisi comme indice de marché approprié pour les actions canadiennes. En vertu des conditions de l'Énoncé, les placements en actions étrangères effectués par l'Office d'investissement doivent également reproduire essentiellement de grands indices boursiers. L'indice Morgan Stanley Capital International World Index ex-Canada a été choisi à cette fin. Les placements ne font pas l'objet d'opérations de couverture contre les fluctuations des devises.

3. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Au cours du trimestre, un montant total de 330 974 000 \$ (813 689 000 \$ pour le semestre terminé le 30 septembre 1999) a été transféré à l'Office d'investissement en vertu de l'article 111 du Régime de pensions du Canada.